

**CODE**  
**DE**  
**CONDUITE**

**NAVAL**  
**GROUP**

## **INTRODUCTION** ..... PAGE 4

Message du Président-Directeur général  
Notre raison d'être  
Vocation et champ d'application du code de conduite  
Arbre de décision  
Dispositif d'alerte  
Conventions

## **INTÈGRES ET RESPONSABLES**

### **AU TRAVAIL** ..... PAGE 11

Respect des droits humains  
Respect de la dignité et de la singularité de chacun : lutte contre les discriminations  
Respect de la dignité et de la singularité de chacun : lutte contre le harcèlement  
Neutralité politique et religieuse  
Santé et sécurité

### **DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES** ..... PAGE 19

Obligation de loyauté  
Respect des règles en matière de corruption et de trafic d'influence  
Contrôle des exportations  
Transparence et sincérité des informations comptables et financières  
Protection des données personnelles  
Protection du patrimoine et des données  
Utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

### **VIS-À-VIS DE LA PLANÈTE** ..... PAGE 29

Contribution à la transition environnementale

## MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



**Pierre-Éric Pommellet**  
Président-Directeur général

L'intégrité et la responsabilité de Naval Group, tout comme notre savoir-faire, sont un gage de crédibilité, d'attractivité et de pérennité qu'il faut préserver.

Nos collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs, nos actionnaires, nos partenaires et la société comptent sur nous pour appliquer une ligne de conduite basée sur le respect des lois, de manière intègre et responsable.

La ligne de conduite présentée dans ce code s'applique aux collaborateurs de Naval Group. Il rappelle les principes de conduite professionnelle indispensables pour mener des affaires, prendre des décisions responsables et aussi, pour créer un environnement où chacun peut s'épanouir et donner le meilleur de lui-même.

Le suivre assure aux uns et aux autres que nous prenons des décisions éclairées et nous indique comment agir aussi bien dans nos relations quotidiennes entre collègues, que dans le cadre de nos échanges avec nos autres parties prenantes. Nous avons tous la responsabilité de comprendre ce code, d'en suivre les directives et de nous exprimer si quelque chose nous préoccupe. En cas de doute ou pour approfondir certains points, plusieurs documents complémentaires y sont référencés.

Je compte sur vous pour appliquer ce code de conduite.

## NOTRE RAISON D'ÊTRE

« Donner  
aux marines  
les moyens  
de leur  
puissance »

La mer nous rassemble.  
Naval Group, industriel de souveraineté,  
est au service des marins qui protègent leur pays  
et un acteur essentiel de la force de dissuasion française.  
Fort de la diversité et de l'engagement  
de ses talents et d'une tradition industrielle séculaire,  
Naval Group conçoit, réalise et entretient  
des navires, systèmes, équipements et services  
performants, durables et fiables,  
pour garantir la supériorité et la disponibilité des flottes.  
Grâce à l'excellence de ses savoir-faire  
et à sa passion pour l'innovation,  
Naval Group construit de manière responsable  
le naval de demain.

# VOCATION ET CHAMP D'APPLICATION DU CODE DE CONDUITE

## + À QUI S'ADRESSE LE CODE DE CONDUITE ?

Notre code de conduite s'impose à l'ensemble des collaborateurs de Naval Group, quel que soit leur niveau de responsabilité. Il s'applique aussi aux filiales du groupe.

Les parties prenantes externes comme les clients, les fournisseurs, les sous-traitants et les actionnaires sont également encouragés à respecter les principes de ce code. Naval Group a notamment établi un code de conduite des fournisseurs auquel ces derniers doivent se conformer et adhérer. Il assure à Naval Group que ses fournisseurs partagent un socle minimal de valeurs communes et d'engagements en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) et de politique anticorruption.

## + À QUELLE DATE S'APPLIQUE-T-IL ?

Ce code est applicable à sa date de diffusion, il sera régulièrement mis à jour afin d'intégrer les éventuels changements de lois et réglementations, ainsi que les nouveaux référentiels internes disponibles.

Ce code de conduite remplace la charte des droits humains, le code d'éthique et le guide pratique des comportements éthiques.

## + QUELS SONT LES OBJECTIFS DU CODE DE CONDUITE ?

Ce code rappelle les comportements attendus dans nos relations de travail, dans la conduite de nos affaires, ainsi que vis-à-vis de la planète.

## + SUR QUELS SOCLES REPOSENT LES PRINCIPES DE CONDUITE DE NAVAL GROUP ?

Les principes et comportements attendus sont basés sur les lois et réglementations locales et supranationales (« conventions »), mais aussi sur la capacité de chacun à prendre les bonnes décisions dans l'éventualité d'un doute (« arbre de décision »).

## + QUEL EST LE MODE DE DIFFUSION DU CODE DE CONDUITE ?

Disponible en quatre langues (français et traduction de courtoisie en anglais, portugais et arabe), le groupe favorise une large diffusion de ce code sur son site internet, sur son portail intranet ainsi que sur tous ses sites géographiques.

## + COMMENT UTILISER CE CODE ?

Le code de conduite sensibilise les collaborateurs aux enjeux déontologiques de leurs activités et sert de support d'aide à la décision. Il fixe des repères communs auxquels chacun doit se référer en cas de doute. Il ne peut toutefois prétendre à l'exhaustivité et suppose discernement et prudence chez ses utilisateurs. Il ne se substitue pas aux règlements intérieurs en vigueur.

**En cas de divergence entre notre code de conduite et la loi locale, c'est la loi locale qui s'applique**

# ARBRE DE DÉCISION

En cas de doute, l'arbre de décision aide les collaborateurs à déterminer le comportement approprié à adopter.

Toutes les décisions doivent être conformes aux réglementations locales et les collaborateurs sont toujours invités à interroger leurs responsables, la direction juridique, la direction de la Compliance ou la direction des Ressources humaines du groupe en cas de doute.



# DISPOSITIF D'ALERTE

## SPEAK UP

Naval Group encourage toute personne qui serait victime, témoin ou aurait connaissance d'une situation ou d'un comportement contraire aux règles du groupe, à toute législation ou réglementation applicable, à partager ses doutes et ses préoccupations en les signalant.

Des relais internes sont mis à la disposition de tout collaborateur souhaitant réaliser un signalement, notamment par le biais de la ligne managériale, des services de ressources humaines ou encore des référents désignés, Naval Group met à disposition de ses collaborateurs et de ses parties prenantes un dispositif d'alerte, accessible à l'adresse suivante : [speakup.naval-group.com](https://speakup.naval-group.com).

### + DANS QUEL CAS DOIS-JE ÉMETTRE UN SIGNALEMENT ?

Un signalement peut porter, entre autres, sur un fait de discrimination, de harcèlement, de pratiques anticoncurrentielles, de corruption ou de trafic d'influence, de violation des règles applicables en matière de contrôle des exportations ou de sanctions économiques internationales, une infraction financière et comptable ou tout sujet relatif au devoir de vigilance.

Sont exclus du champ d'application les éléments couverts par le secret de la défense nationale, le secret médical, le secret des délibérations judiciaires, ou le secret professionnel de l'avocat.

### + QUELLES SONT MES GARANTIES ?

L'utilisation de ce dispositif d'alerte offre la possibilité, si c'est le choix de l'émetteur, d'effectuer un signalement de manière anonyme et de poursuivre les échanges dans le strict respect de cet anonymat.

Il offre également toutes les garanties en termes de protection des données.

Par ailleurs, Naval Group s'engage à ce que l'auteur d'un signalement qui agit de bonne foi ne fasse pas l'objet de mesures de représailles, quand bien même les faits objets du signalement s'avèreraient par la suite inexacts ou ne donneraient lieu à aucune suite.

# CONVENTIONS

Nos principes sont guidés notamment par les conventions suivantes et par toutes les réglementations applicables en la matière :

CONVENTIONS
Les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) : 29, 105, 138, 182 (travail des enfants et travail forcé), 155 (sécurité et santé des travailleurs), 111 (discrimination), 100 (rémunérations), 87 et 98 (liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective)
La Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant
La Convention des Nations unies contre la corruption
La Convention de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales
La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et la Convention européenne des droits de l'homme
Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
Les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies et les Objectifs de développement durable associés (ODD)
Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies, dit UNGP ( <i>United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights</i> )
Les principes d'autonomisation des femmes des Nations unies



**INTÈGRES ET RESPONSABLES  
AU TRAVAIL**

## RESPECT DES DROITS HUMAINS

Naval Group adhère au Pacte mondial des Nations unies et veille au respect des droits humains, Le groupe est engagé contre le travail des enfants et le travail forcé et dissimulé, et garantit les libertés d'association et de négociation collective.

### TRAVAIL DES ENFANTS

La limite d'âge minimal applicable au travail des enfants doit être respectée dans tous les pays où le groupe est implanté.

Dans tous les cas, cet âge minimal ne pourra être inférieur à celui prévu par les conventions 138 et 182 de l'Organisation internationale du travail, soit 16 ans, porté à 18 ans pour les travaux dangereux ou particulièrement difficiles.

### TRAVAIL FORCÉ ET DISSIMULÉ

Le travail forcé est défini comme un travail qui est exercé sous la contrainte ou la menace.

Le travail dissimulé est constitué par le fait de ne pas déclarer le travail.

Naval Group s'assure de ne pas recourir au travail forcé ou dissimulé.

### LIBERTÉS D'ASSOCIATION ET DE NÉGOCIATION COLLECTIVE

Le groupe favorise un dialogue social et une concertation de qualité avec les représentants des collaborateurs.

## RESPECT DE LA DIGNITÉ ET DE LA SINGULARITÉ DE CHACUN : LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le droit au respect et à la dignité humaine est un principe fondamental. Le groupe proscrit tout comportement, rupture d'équité ou action fondés sur des caractéristiques personnelles et constitutifs d'une discrimination, directe ou indirecte. Il veille à garantir un environnement de travail bienveillant et respectueux.

Naval Group promeut la diversité, qu'il voit comme source d'enrichissement. Une politique d'inclusion est mise en œuvre, afin que l'entreprise ressemble à la société, par sa diversité de profils.

Chaque collaborateur s'engage à prohiber toute forme de discrimination.

Le groupe veille à diffuser une culture de l'égalité des chances et de traitement (recrutement, rémunération, congés, sécurité de l'emploi, promotion, formation...) et à prendre en compte toutes les différences dans une approche inclusive, permettant d'être soi-même au travail.

Des référents discrimination sont désignés sur chaque site.



#### POUR ALLER PLUS LOIN



Retrouvez la liste des référents discrimination sur le portail intranet

## RESPECT DE LA DIGNITÉ ET DE LA SINGULARITÉ DE CHACUN : LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Naval Group ne tolère aucune forme d'intimidation, de violence psychologique ou physique, de harcèlement, qu'il soit sexuel ou moral, quelle que soit la motivation de ce comportement ou de ces propos et quelle que soit la position occupée dans l'entreprise par la personne mise en cause.

Le harcèlement se manifeste par des agissements pouvant entraîner une dégradation des conditions de travail de la personne qui les subit.

Le groupe encourage toutes celles et ceux qui sont victimes ou témoins de harcèlement à saisir la ligne d'alerte et s'engage à protéger ces personnes de toute forme de représailles.

### HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Naval Group applique le principe de tolérance zéro envers toute forme de harcèlement sexuel ou d'agissement sexiste. Des référents harcèlement sexuel et agissements sexistes sont désignés sur chaque site.

### HARCÈLEMENT MORAL

Naval Group applique le principe de tolérance zéro envers toute forme de harcèlement moral, quelle que soit sa matérialisation : insulte, dénigrement, menaces, pression, intimidation, etc.

#### POUR ALLER PLUS LOIN



E-learning sur le harcèlement et les agissements sexistes

E-learning sur le harcèlement moral

E-learning sur le sexisme

Retrouvez la liste des référents harcèlement sexuel et agissements sexistes sur le portail intranet

## NEUTRALITÉ POLITIQUE ET RELIGIEUSE

Naval Group respecte les convictions individuelles, philosophiques, religieuses ou politiques de ses collaborateurs.

Ceux-ci sont libres d'exercer les activités philosophiques, religieuses et politiques en lien avec leurs convictions dans un cadre privé. Ils sont protégés en application de la politique stricte en matière de respect de la dignité et de la singularité de chacun.

### RESPECT DE LA NEUTRALITÉ DE NAVAL GROUP

Naval Group observe, en tant qu'entreprise, une stricte neutralité politique, religieuse et philosophique.

Le groupe ne soutient aucun parti politique ni religion.

Les collaborateurs sont tenus de respecter cette neutralité dans le cadre de leurs fonctions et de s'abstenir de toute forme de prosélytisme politique ou religieux au travail. Ils s'engagent à n'exercer les activités relatives à leur conviction qu'en dehors du temps de travail et sans faire mention de Naval Group à ces occasions.

Le nom du groupe ne peut être utilisé pour promouvoir une activité ou un événement.

Les collaborateurs doivent également veiller à ne pas apporter de contribution au nom de Naval Group, de quelque manière que ce soit, à des candidats à des élections, à des représentants politiques ou à toute organisation politique ou religieuse.

# SANTÉ ET SÉCURITÉ

Naval Group reconnaît l'importance cruciale de la santé et de la sécurité au travail (SST) et veille à garantir et à améliorer la qualité des conditions de vie au travail des collaborateurs.

## LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ SONT L'AFFAIRE DE TOUS

L'ensemble des collaborateurs sont impliqués dans la démarche de vigilance partagée et doivent être conscients du rôle et des responsabilités individuelles et collectives qui leur incombent.

Naval Group est engagé dans une démarche d'amélioration continue des moyens de prévention des accidents et incidents de ses collaborateurs, intérimaires et partenaires.

Dans cette perspective, le groupe met en œuvre un système de management (BMS) de la santé et sécurité au travail, certifié ISO 45 001 sur l'ensemble de ses sites en France.

Le développement de la culture sécurité dans le groupe et l'implication sur le terrain des équipes de prévention assurent un niveau élevé de maîtrise.

### POUR ALLER PLUS LOIN



Politique santé, sécurité au travail et environnement groupe





**INTÈGRES ET RESPONSABLES  
DANS LA CONDUITE  
DES AFFAIRES**

## OBLIGATION DE LOYAUTÉ

Tout collaborateur est tenu d'agir dans l'intérêt du groupe ainsi que d'exercer son activité et ses fonctions avec intégrité et loyauté envers Naval Group. Cela implique notamment que les ressources et les biens du groupe ne soient utilisés qu'au profit exclusif de celui-ci.

Tout collaborateur est susceptible d'être confronté à une situation qui le place face à des intérêts divergents. Par exemple lorsqu'une opportunité de gain ou une perspective favorable, directe ou indirecte, influence ou est susceptible d'influencer une décision.

Les intérêts professionnels, financiers, familiaux, politiques ou personnels ne doivent jamais interférer avec le jugement des collaborateurs, dans le cadre de leurs fonctions au sein de l'entreprise, ni remettre en cause l'impartialité d'une décision.

Une situation de conflit d'intérêts est susceptible de conduire à la commission d'une infraction pénale et doit faire l'objet d'une déclaration sans délai, que le conflit soit réel ou potentiel.

Il est attendu de chacun qu'il :

- signale tout conflit d'intérêts ;
- exerce ses fonctions avec loyauté, c'est-à-dire au regard du meilleur intérêt du groupe ;
- s'abstienne de divulguer toute information en vue d'en retirer un avantage personnel, quel qu'il soit.



### POUR ALLER PLUS LOIN

▼  
Code de conduite anticorruption

## RESPECT DES RÈGLES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE TRAFIC D'INFLUENCE

Naval Group applique partout où il exerce ses activités le principe de tolérance zéro en matière de corruption et de trafic d'influence. Afin de guider le comportement de ses collaborateurs, le groupe fixe dans le code de conduite anticorruption les comportements à proscrire et ceux qui sont attendus. Le code de conduite anticorruption est annexé aux règlements intérieurs de chaque établissement de Naval Group SA.

Les règles principales sont les suivantes :

- tous les collaborateurs doivent être sensibilisés et les personnes les plus exposées doivent être formées ;
- tout accord ou contrat créant des obligations juridiques pour Naval Group doit faire l'objet d'un avis de compliance préalable (*due diligence*) ;
- toute proposition ou octroi à sa demande d'un avantage à un agent ou à un responsable public, en contrepartie d'une décision favorable au groupe, est interdit ;
- tout conflit d'intérêts réel ou potentiel doit être déclaré (cf. « Obligation de loyauté », page 20) ;
- tout sponsoring, mécénat, partenariat ou adhésion doit, au préalable, être soumis aux validations et aux contrôles requis ;
- tout cadeau, repas, invitation ou autre marque d'hospitalité doit être déclaré et autorisé le cas échéant selon les seuils définis ;
- le dispositif de contrôle interne de la lutte contre la corruption doit être mis en place et respecté, en particulier les contrôles comptables anticorruption ;
- tout collaborateur est tenu de respecter ces règles ainsi que les lois et réglementations applicables dans le pays où il exerce ses activités.

### POUR ALLER PLUS LOIN



Code de conduite anticorruption

E-learning anticorruption (module de base et module renforcé)

## CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

Naval Group est exportateur de matériels de guerre et assimilés et de biens à double usage (civil et militaire). Les marchés exports ont une importance capitale pour le groupe en contribuant à l'activité des sites de production, au maintien des compétences et au financement de la R&D.

Les exportations ou les transferts intra-communautaires de matériels de guerre et de biens à double usage sont soumis à des réglementations d'autorisation française, européenne ou étrangère.

### RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS DE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

La direction du Contrôle export de Naval Group exerce sa mission de contrôle de la conformité aux différentes réglementations à travers la rédaction des référentiels, l'accompagnement permanent des directions exportatrices (directions Produits et Services et des directions opérationnelles du groupe), ainsi que par des actions de formation et de sensibilisation.

Naval Group applique le principe de tolérance zéro en cas de non-respect des règles de conformité aux réglementations de contrôle export.

Chaque collaborateur doit agir en pleine responsabilité :

- en appliquant les règles, processus et directives en vigueur dans son périmètre ;
- en étant vigilant sur les échanges d'informations soumises à contrôle des exportations avec des tiers

étrangers (clients, fournisseurs, filiales, sociétés communes, etc.) ;

- en ayant le réflexe de solliciter le responsable contrôle export de sa direction dès qu'un sujet relatif à la réglementation contrôle export US (ITAR/EAR) est porté à sa connaissance ou pour toute demande de précisions.

#### POUR ALLER PLUS LOIN



E-learning de sensibilisation au contrôle export

E-learning sur les réglementations contrôle export américaines (ITAR/EAR)

## TRANSPARENCE ET SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Naval Group fait preuve de transparence en matière de comptabilité et d'information financière et se conforme aux réglementations applicables. Cette exigence est essentielle pour le groupe car elle garantit des prises de décisions optimales et protège la confiance des actionnaires, des partenaires, des fournisseurs et des collaborateurs.

Les états financiers fournissent une information sur la situation financière de l'entreprise, ses variations et ses performances. Pour être utile, elle doit être fiable et neutre.

Les collaborateurs sont eux-mêmes acteurs des bonnes pratiques comptables. Ils ne doivent produire que des informations et documents honnêtes, exacts et fiables et s'assurent de respecter les procédures en matière d'archivage et de conservation des documents.

Afin de garantir transparence et sincérité, Naval Group et ses collaborateurs doivent :

- classifier et enregistrer les transactions et actifs de manière appropriée et diligente ;
- déclarer les transactions de manière objective et en temps opportun ;
- mettre en place des contrôles appropriés pour présenter les données financières de façon fiable et cohérente ;
- conserver les documents et les informations financières conformément à la loi et aux règles internes de conservation ;
- coopérer pleinement avec toute mission d'audit externe ou interne.



#### POUR ALLER PLUS LOIN



Code de conduite anticorruption

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

À l'heure où les préoccupations concernant la protection des données personnelles continuent de croître, les entreprises s'organisent pour faire évoluer la sécurité et la protection des données de leurs collaborateurs.

Le droit fondamental à la vie privée et à la protection des données personnelles est un élément essentiel dans les relations entre Naval Group et ses parties prenantes et implique la responsabilité de chaque acteur.

Une donnée personnelle est une information relative à une personne physique et susceptible de permettre son identification, directement ou indirectement.

Les collaborateurs veillent à la protection des données personnelles et au respect des dispositifs légaux, réglementaires et à la politique du groupe en la matière.

Les principes essentiels sont les suivants :

- les données personnelles doivent être collectées pour des finalités (c'est-à-dire l'usage qui sera fait des données) déterminées, explicites et légitimes : seules sont collectées les données nécessaires à la poursuite de l'objectif défini ;
- la limitation de la conservation des données qui implique la suppression des données lorsque l'objectif est atteint ;
- le respect des droits des personnes et en premier lieu leur information.

Naval Group met en œuvre des actions concrètes, notamment de sensibilisation aux enjeux *privacy* auprès de ses collaborateurs.

Un outil de pilotage de conformité *privacy* est déployé.



### POUR ALLER PLUS LOIN

- ▼  
Politique *privacy* groupe  
E-learning *privacy*

## PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES DONNÉES

Le patrimoine de Naval Group et les informations sensibles et confidentielles constituent un élément majeur de sa pérennité, de son développement et de sa compétitivité. La nature de ses activités accroît l'attention que chacun doit porter à la protection des biens matériels, immatériels et données sensibles et confidentielles.

### BIENS MATÉRIELS

Naval Group attend de ses collaborateurs qu'ils aient en toutes circonstances un usage respectueux de ses actifs, y compris le patrimoine matériel.

### PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Une attention particulière doit être portée aux actifs immatériels de Naval Group tels que les savoir-faire, les logiciels, les procédés, les brevets, les marques, les droits d'auteur, etc. Ils sont protégés par des droits de propriété intellectuelle ou assimilés et leur divulgation à des tiers ou leur utilisation sans l'accord formel préalable de Naval Group est proscrite. La protection de ces actifs est la responsabilité de tous.

### DONNÉES SENSIBLES ET CONFIDENTIELLES

Certaines données sont sensibles car non publiques et/ou relevant du secret de la défense nationale et des États clients. Elles sont connues seulement de certains collaborateurs.

Elles doivent être protégées en vertu de la loi ou d'un contrat et leur usage ou leur divulgation sans autorisation préalable est interdit. Elles peuvent par exemple porter sur des données stratégiques, techniques ou financières et prendre la forme de documents, de matériels ou de fichiers informatiques.

La protection du patrimoine du groupe, des secrets de la défense nationale et des informations sensibles implique de :

- protéger en toutes circonstances et au bon niveau réglementaire les informations classifiées relevant du secret de la défense nationale (IGI 1300) ou relevant de réglementations d'autres pays ;
- faire preuve de vigilance dans la protection des biens et informations ;
- évaluer à chaque étape du cycle de vie et dans chaque contexte, la sensibilité de l'information produite, traitée ou échangée ;
- respecter les protocoles d'échanges prévus selon la sensibilité ;
- signaler toute faille de sécurité ou divulgation d'information.

### POUR ALLER PLUS LOIN

- ▼  
Charte d'utilisation des systèmes d'information  
E-learning et mémento sur le marquage et la protection des données  
E-learning IGI1300  
E-learning « Cybersécurité : tous concernés » et « Cybersécurité : les fondamentaux »

## UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

Naval Group est attentif aux évolutions technologiques et à l'utilisation de l'IA.

Les IA génératives présentent des opportunités évidentes, notamment dans le but d'améliorer notre efficacité et d'apporter des innovations dans nos modes opératoires. Cependant, leur utilisation incontrôlée peut constituer une menace pour le groupe en matière de propriété intellectuelle, d'éthique, de conformité réglementaire, de sécurité et de confidentialité des données.

Lors de la mise en place de solutions d'IA, Naval Group s'engage à promouvoir un accès pour tous en privilégiant des solutions qui s'efforcent d'être inclusives, accessibles et adaptées aux divers besoins de ses collaboratrices et collaborateurs, y compris ceux en situation de handicap.

Naval Group s'attache à choisir des solutions énergétiquement efficaces, réduisant son empreinte carbone. Les ressources et infrastructures dédiées à l'IA veilleront à être optimisées dans des objectifs de durabilité.

Naval Group a le devoir de protéger son patrimoine d'entreprise et sa propriété intellectuelle, ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs en les sensibilisant sur les usages autorisés et les restrictions. L'utilisation des IA génératives en ligne est autorisée uniquement sous l'encadrement des Open Labs, dans la stricte application

des règles mises en place par le groupe et notamment celles figurant dans la « charte d'utilisation des systèmes d'information » (référence BMS CS-IN\_000121750-E). Leur usage est bloqué sur les outils professionnels (PC, smartphone). Comme sur les réseaux sociaux et les forums, il est rappelé que la publication d'informations sur une IA générative qui n'aurait pas été préalablement autorisée par Naval Group, engage la responsabilité des collaborateurs et collaboratrices en cas de divulgation d'informations internes ou sensibles.

### POUR ALLER PLUS LOIN

▼  
L'info manager  
« L'IA générative :  
une source d'innovation  
et des règles à respecter »





**INTÈGRES ET RESPONSABLES  
VIS-À-VIS DE LA PLANÈTE**

# CONTRIBUTION À LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Naval Group est engagé dans une démarche volontaire pour contribuer à la transition environnementale et s'inscrit dans les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés par l'Accord de Paris. Dans cette perspective, le groupe met en œuvre un système de management (BMS) de l'environnement certifié ISO 14001 sur l'ensemble de ses sites en France depuis 2008.

La politique environnementale du groupe vise à limiter les impacts et risques environnementaux :

- des sites de production, par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la gestion des déchets ;
- des produits et services en intégrant les exigences environnementales dès la conception et les achats.

Au-delà du respect de la réglementation, Naval Group analyse les impacts et risques environnementaux de ses activités, de ses projets et de ses produits, et agit pour réduire les impacts les plus significatifs. L'implication sur le terrain des équipes permet d'assurer un niveau élevé de maîtrise.

La stratégie R&D du groupe comprend un axe « environnement et écoconception » et la préservation de la biodiversité et des écosystèmes est incluse dans la politique environnementale.

## IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Le développement de notre culture environnementale est un enjeu permanent au regard de nos activités et produits.

Les collaborateurs sont intégrés à la politique environnementale : la mise en œuvre de leurs idées est facilitée et des actions de sensibilisation sont déployées.

Il appartient à chacun de contribuer à son échelle à la protection de l'environnement et à la sobriété énergétique au travers de ses activités et par des actions simples, concrètes et quotidiennes qui s'inscrivent

dans une démarche durable : extinction des lumières, limitation des impressions, recyclage, réduction des déplacements, etc.

### POUR ALLER PLUS LOIN



Politique santé, sécurité au travail et environnement (SSTE) du groupe



Novembre 2025  
Conception et réalisation : Agence Akson  
Copyright : © Organisation des Nations unies  
Crédits photo : Naval Group  
Imprimé sur papier 100 % recyclé



Acteur international du naval de défense, Naval Group est partenaire des États dans la maîtrise de leur souveraineté maritime. Naval Group répond aux besoins de ses clients grâce à ses savoir-faire exceptionnels, ses moyens industriels uniques et sa capacité à monter des transferts de technologie et des partenariats stratégiques. Le groupe conçoit, réalise, équipe, intègre, maintient en service, modernise, démantèle et déconstruit des sous-marins et des navires de surface. Maître d'œuvre industriel, fournisseur d'équipements, concepteur et intégrateur d'ensemble des navires armés et des systèmes de combat, Naval Group innove dans les systèmes autonomes, les armes sous-marines et les drones. Le groupe fournit également des services pour les chantiers et les bases navals. Attentif aux enjeux de responsabilité sociétale d'entreprise, Naval Group est adhérent au Pacte mondial des Nations unies.



[naval-group.com](https://www.naval-group.com)

